

Fiche n°5
L'équilibre budgétaire

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement permettent de déterminer un résultat prévisionnel de l'exercice d'où se déduit une capacité ou une insuffisance d'auto financement traduisant ainsi la capacité de l'établissement à financer les besoins liés à son existence.

Le résultat prévisionnel est la différence entre l'ensemble des recettes nettes de la section de fonctionnement et l'ensemble de ses dépenses nettes.

Lorsque le montant des recettes de la section de fonctionnement (ou première section) est supérieur à celui des dépenses, la section de fonctionnement connaît un « Excédent de l'exercice ».

Lorsque le montant des recettes de la première section est inférieur à celui des dépenses, la section de fonctionnement connaît un « Déficit de l'exercice ».

La capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

La CAF est calculée à partir de l'excédent ou du déficit de l'exercice, qui constitue le résultat prévisionnel de l'exercice, et qui équilibre la section de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement (CAF) constitue le lien entre le résultat de la section de fonctionnement et la section des opérations en capital (ou tableau de financement prévisionnel).

Le tableau suivant résume la relation Résultat - CAF

<i>Résultat net de l'exercice</i>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)
- Reprises sur provisions et amortissements (C78)
- Neutralisation des amortissements (C776)
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)
- Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)

Nota : lorsqu'un établissement neutralise tous les amortissements et ne réalise pas de provisions pour risques ou charges ou de sorties d'inventaire, le résultat et la capacité d'autofinancement se confondent.

L'équilibre budgétaire (ou tableau de financement prévisionnel) se trouve réalisé :

- 1- par l'imputation à la section des opérations en capital de la capacité ou de l'insuffisance d'autofinancement ;
- 2- par la détermination de la variation du fonds de roulement.

L'équilibre est réalisé lorsque la variation du FdR est nulle ou lorsqu'elle peut être absorbée par le fonds de roulement.

Ainsi, compte tenu de l'obligation d'amortir qui est faite aux EPLE, les budgets devraient être présentés selon les différents cas exposés ci-dessous (*voir utilitaire excel CAF FdR*) :

Cas 1 les recettes d'exploitation couvrent les dépenses d'exploitation

- un résultat nul, une CAF nulle, si l'amortissement ne concerne que des biens acquis sur subventions ou reçus en dotation ;
- un résultat déficitaire, une CAF nulle, si l'amortissement concerne des biens acquis sur le fonds de roulement.

Cas 2 les recettes d'exploitation sont inférieures aux dépenses d'exploitation

- un résultat déficitaire, une IAF, si l'amortissement ne concerne que des biens acquis sur subventions ou reçus en dotation ;
- un résultat déficitaire, une IAF, si l'amortissement concerne des biens acquis sur le fonds de roulement.

Cas 3 Les recettes d'exploitation sont supérieures aux dépenses d'exploitation

- un résultat excédentaire, une CAF, si l'amortissement ne concerne que des biens acquis sur subventions ou reçus en dotation ;
- un résultat excédentaire, nul ou déficitaire, une CAF, si l'amortissement concerne des biens acquis sur le fonds de roulement.

Les opérations budgétaires effectuées en deuxième section (section des opérations en capital n'ont aucune influence sur le résultat ni sur la capacité d'auto-financement. Elles diminuent le fonds de roulement lorsque l'achat n'est pas financé par une ressource d'investissement.

L'utilitaire, sous fichier excel, « outil de présentation bud et FdR » permet après la saisie des soldes d'entrée correspondants aux comptes racine du haut du bilan de visualiser les conséquences de l'exécution budgétaire.